

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des syndic·que·s des communes de la Riviera, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. Au nombre de neuf membres depuis la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier – la Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, la composition du CA a été la suivante en 2024 :

COMMUNES	DELEGUE·E·S
Blonay – Saint-Légier	Alain Bovay
Chardonne	Maria Alice Reymond
Corseaux	Christian Minacci
Corsier	Arianne Rouge
Jongny	Nicole Pointet
Montreux	Olivier Gfeller
La Tour-de-Peilz	Sandra Pasquier
Vevey	Yvan Luccarini
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2024 :

Présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux,

Vice-présidence : Mme Arianne Rouge, syndique de Corsier-sur-Vevey.

- Dès le 1^{er} juillet 2024 :

Présidence : Mme Arianne Rouge, syndique de Corsier-sur-Vevey,

Vice-présidence : Mme Nicole Pointet, syndique de Jongny.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2024 :

Présidence : M. Jacques Marmier, conseiller communal à Corseaux,

Rapport : Mme Frankie Deloy Trüb, conseillère communale à Corseaux.

- Dès le 1^{er} juillet 2024 :

Présidence : Mme Carvi Stucki, conseillère communale à Corsier-sur-Vevey,

Rapport : M. Martin Eichenberger, conseiller communal à Corsier-sur-Vevey.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises en 2024 : le 18 avril à Corseaux pour examiner les comptes 2023 et le 1^{er} octobre à Corsier-sur-Vevey pour étudier le budget 2025. Les comptes 2023 et le budget 2025 de la CIEHL ont été adoptés à l'unanimité par la commission, qui a établi un rapport, à l'issue de chacune des séances, à l'attention des conseils communaux.

Les neuf conseils communaux ont adopté à l'unanimité les comptes 2023, ainsi que le budget 2025.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

ACTIVITÉS 2024 DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le CA s'est réuni à deux reprises au cours de l'année écoulée, une première fois en mars pour valider le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2023 et une deuxième fois en septembre pour traiter le budget 2025.

Lors de sa séance de septembre, le CA a étudié une demande de la Municipalité de Chardonne concernant un projet de parcours nature didactique au Mont-Pèlerin. Bien qu'il reconnaisse l'intérêt du projet, le CA a estimé que cette demande relèverait davantage du cadre de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET), qui est d'ailleurs entrée en matière sur un soutien.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de nouvelles informations sur les projets de la Municipalité de Blonay – Saint-Légier, évoqués en 2023, concernant la Compagnie des Archers de Vevey - La Tour-de-Peilz et du Riviera Rugby Club.

Budget 2025

Lors de l'établissement du budget 2025 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant·e. Il estime qu'il est essentiel de continuer à alimenter ce fonds, malgré les limites imposées par le plafonnement qui conditionnent la capacité de soutien de la CIEHL.

Le fonds de réserve pour la participation aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c a été constitué et devrait être versé d'ici fin 2025, l'ouverture du bâtiment étant prévue au 1^{er} semestre 2026. En attendant, des démarches ont été entreprises pour placer les fonds auprès d'établissements bancaires.

COMPTES 2024

Le préavis-type sur l'exercice 2024 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il convient donc de se référer.

Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2023 et le budget 2025 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 12 mars 2025 / SAI – CRO/NRP/LMS/nc